



Règlement- programme 2022

Koninklijke Angora Kleinveeclub Brugge VZW
Exposition regionale pour animaux de basse-cour
10 et 11 decembre 2022

Exposition regionale pour animaux de basse-cour 2022

- **Date** 10 et 11 decembre 2022
- **Nouvel emplacement!** Expo Roulers, Diksmuidsesteenweg 400 - 8800 Roulers
Avec un grand parking gratuit!
- **secrétaire d'exposition** Yves Schepens, Ieperstraat 35 - 8610 Kortemark, +32 472 53 39 47

1. Programme

- **Jeuudi 08/12/2022:** enlogement de 16.00u à 22.00u
- **Vendredi 09/12/2022:** jugement des animaux de 08.00u à 13.00u
Ouverture pour les participants: 17.00u à 21.00u
- **Samedi 10/12/2022:** Ouverture public de 09.00u à 20.00u
- **Dimanche 11/12/2022:** Ouverture public de 09.00u à 16.30u
16.30u remise des prix suivi par le délogement des animaux

Le palmarès sera disponible pour tous les participants a partir de vendredi 09/12/2022 à 17.00u

2. Règlement - programme

- L'exposition est régie suivant les règles et recommandations du règlement général des expositions et concours, les recommandations de l'Association Provinciale, l'Association Interprovinciale asbl et de la Fédération Nationale, au respect desquelles les exposants se lient par leur inscription. Ces règlements peuvent être consultés ici: www.vivfn.be/PDF/Algemeen_reglement_keuringen.pdf
- L'exposition est organisée par le Koninklijke Angora Kleinveeclub Brugge vzw. Siège: Michel van Hammestraat 122, 8310 Assebroek. Secrétaire: Hannes Schoonvaere, Beverenstraat 90, 8810 Lichtervelde.
- Le délégué de l'Association Provinciale Flandre occidentale: monsieur Freddy Desmet.
- Le prix d'entrée est à la porte €10 **et sur présentation d'une carte d'éleveur en cours de validité €5 par personne**, Prévente €7,50. Billet d'entrée continu €12,50. L'entrée pour les enfants jusqu'à 12 ans est gratuite.
Chaque exposant reçoit un billet d'entrée continu gratuit.
- Les inscriptions **doivent parvenir au plus tard le vendredi 25/11/2022** à : Yves Schepens, Ieperstraat 35, 8610 Kortemark ou par mail: secretariaatangora@gmail.com. Les inscriptions soumises après cette date ne seront plus acceptées. **Si vous ne recevez pas de confirmation de réception de l'inscription après quelques jours, veuillez vous renseigner pour savoir si nous avons bien reçu l'inscription. (+32472/53 39 47).**
- Les frais d'inscription seront transférés au numéro de compte au plus tard le vendredi 25/11/2022: **BE33 7370 5541 6446** du Koninklijke Angora Kleinveeclub Brugge vzw. Les frais d'inscription sont de 4 € par animal. Les frais d'inscription des animaux absents ne seront en aucun cas remboursés. Les oiseaux du parc et de l'eau peuvent s'inscrire par trio. Le prix du catalogue obligatoire (1 par famille) est de 5 €. Pour les membres éleveurs de notre association dont la cotisation pour 2022 est en ordre lorsqu'ils sont en cage, le catalogue est gratuit. Des frais d'administration de 3 € seront facturés par inscription.
- Les prix en espèces à gagner lors de cette exposition seront transférés sur le **numéro de compte** du participant au plus tard 2 semaines après l'exposition. Assurez-vous donc de le mentionner sur le formulaire d'inscription!
- Chaque participant belge doit avoir une carte d'éleveur valide, dont le numéro doit être indiqué sur le formulaire d'inscription, sinon l'inscription doit être refusée.
- Les espèces suivantes sont invitées : volailles, pigeons, lapins, cobayes, oiseaux de parc et aquatiques.

- Tous les animaux doivent être bagués ou tatoués officiellement suivant les recommandations de la Fédération Nationale ou de l'Entente européenne.
- Les animaux doivent être inscrits dans l'ordre suivant : male ancien, femelle ancienne, male jeune, femelle jeune, et ceci pour chaque race et variété.
- Remplacement des animaux : Les animaux enregistrés ne peuvent être remplacés que par des animaux de la même race, variété, couleur, âge et sexe. Les nouveaux numéros de remplacement et/ou les animaux absents doivent être indiqués sur la feuille de cage. La feuille de cage signée est remise au Secrétariat. Les animaux remplacés non déclarés pour lesquels les exigences ci-dessus ne sont pas respectées sont disqualifiés.
- Le système de jugement Belge est suivant les prédicats aux points:

	Note Chiffrée		Echelle des valeurs
	plumes	poils	
Excellent	97	97	8
Extra	96	96,5 - 96	7
Très bon	95	95,5 - 95	6
Très bon	94	94,5 - 94	5
Très bon	93	93,5 - 93	4
Bon	92	92,5 - 92	3
Assez bon	91	91,5 - 91	2
Satisfaisant	90	90,5 - 90	1
Disqualifié	0	0	0
Non jugé	/	/	
Non admis	NA	NA	
absent	AFW	AFW	

Un arrangement des trois premiers animaux est effectué au sein de la même race, sans tenir compte de la variété, de la couleur, du sexe ou de l'âge. (exemples : 96/1,96/2,95/3) Si plusieurs juges jugent au sein de cette race, cela se fait après consultation mutuelle. Pour la désignation des trois meilleurs animaux par race, les points de 93 à 97 sont pris en compte. Pour le calcul des prix, l'échelle de valeur est utilisée (voir tableau) lorsqu'il n'y a pas d'animaux indiqués par un juge ou que la description du prix l'indique. L'inspection des animaux a lieu en des points avec les cartes d'inspection correspondantes. Lorsque des demi-points sont attribués (à la fois dans les catégories et dans le résultat final), le tableau ci-dessus de ce règlement sera respecté...

- En cas d'égalité des points, les règles de priorité suivantes s'appliquent:
 - Le nombre de points attribués le plus élevé prévaut.
 - Les jeunes passent avant les vieux chez toutes les espèces animales, sauf chez les lapins où les vieux vont avant les jeunes.
 - Le mâle a la priorité sur la femelle chez toutes les espèces animales, à l'exception des pigeons où la poule va avant.
- Les juges suivants ont été invités à coopérer (le jury principal est imprimé en gras, le président est souligné): (Cette liste est sujette à des extensions ou à des modifications)
 - Lapins: **Pauwels Rudi**, **Fontaine Yvette**, **Bauthière Ludovic**, Panis André, Schaessens Karel
 - Cobayes : **Deravet Richard**, **Cloosterin Alex**, **Deroover Eddy**
 - Volailles: **Andy Verelst**, **Vannerom Quentin**, Struyf Roger, Boonen Ruben, Van Hoof Eddy, Leuridan Matthieu (Fr), Gendrin Eduard (Fr), Ruyters Raymond (NI), Meijer Wim (NI), Ben Klomp (L)
 - Pigeons: **Legran André**, **Louette Michel**, **Delcroix André**, Vierstraete Filip, Gregor Matthieu

- oiseaux de parc et aquatiques: **Goddeeris Boudewijn, Bervoets Brigitte, Ghesquière Kevin, Blondeau Virginie**

Pendant le jugement, les juges travailleront séparément. Seuls les assistants désignés par l'association organisatrice peuvent être présents dans l'espace d'exposition. Les décisions des juges sont irrévocables.

- De leur arrivée jusqu'à la fin de l'exposition, tous les animaux sont sous la supervision vétérinaire du vétérinaire de garde: Dr. Anthony Deschryver Veterinary Clinic Animo Brugge. Les animaux malades ou suspectés de maladie se verront refuser l'accès à l'espace d'exposition. Pendant l'exposition, les animaux malades ou suspects sont logés à l'infirmerie. Des frais peuvent être demandés par animal malade pour une éventuelle intervention du vétérinaire.
- Les participants doivent se conformer à la réglementation du ministère belge de l'Agriculture en matière de bien-être animal et de médecine vétérinaire. Dans le domaine de l'obligation de vaccination, les participants doivent se conformer strictement à la réglementation du ministère belge de l'Agriculture. Les volailles et pigeons d'ornement (poulets, dindes, pintades, cailles, faisans, perdrix, pigeons voyageurs paons, pigeons d'exposition) doivent être accompagnés d'un certificat de vaccination valide (délivré par un vétérinaire) comme preuve qu'ils ont été vaccinés contre la peste pseudo-aviaire. Pour les volailles, cela se fait avec un vaccin inactivé autorisé en Belgique. Pour les pigeons, cela se fait avec un vaccin contre le paramyxovirus qui est autorisé en Belgique. Pour les lapins, vaccination obligatoire contre RHD 1+2. Pas de vaccination pour les pigeons sauvages et les cailles naines. **Les pièces justificatives susmentionnées, ou une photocopie de celles-ci, doivent être envoyées au secrétariat de l'exposition avec le formulaire d'inscription.**
- Les participants sont informés qu'à partir du 21/10/2021, lorsque des animaux sont transportés au-delà des frontières nationales, ils doivent se conformer aux dispositions de la « loi sur la santé animale » (décret européen 2020-688), notamment pour les espèces animales concernées:
 - Les animaux des participants étrangers doivent être accompagnés d'un certificat valide, datant de 72 heures maximum, indiquant le lieu d'origine et de destination (Expo Roeselare, Diksmuidsesteenweg 400, 8800 Roeselare), établi par un vétérinaire compétent dans le pays d'origine. Ce certificat doit être en possession du secrétariat de l'exposition lors de la présence des animaux afin de pouvoir le présenter lors de l'inspection. Dès réception de l'inscription correspondante, le secrétariat de l'exposition contactera le soumissionnaire pour prendre des dispositions concrètes et entamer la procédure. L'organisme n'intervient en aucun cas pour les frais exposés en ce qui concerne le vétérinaire agréé et la délivrance du certificat. **Les animaux qui ne sont pas accompagnés d'un certificat valide se verront refuser l'accès à la salle.**
 - Les animaux qui viennent de l'étranger doivent ensuite retourner à leur lieu d'origine, accompagnés d'un certificat valide et estampillé par un vétérinaire de l'AFSCA compétent à cet effet.
 - L'organisation est responsable de la présence d'un vétérinaire qualifié pour les contrôles nécessaires, de l'estampillage des certificats afin que les animaux puissent repartir à leur lieu d'origine et est responsable des coûts de celui-ci.
 - La vente d'animaux pendant l'exposition qui viennent de l'étranger n'est pas autorisée.
 - La vente d'animaux pendant l'exposition à des visiteurs/participants étrangers n'est pas autorisée.
- Dans la mesure permise par le gouvernement, l'AFSCA, les animaux enregistrés peuvent être mis en vente. Cela doit être indiqué par le vendeur sur le formulaire d'inscription. La vente d'animaux a lieu exclusivement par l'intermédiaire du secrétariat. En cas de vente de lapins, les cartes de tatouage doivent être remises au secrétariat au panier. Dans le cas contraire, les animaux mis en vente ne peuvent pas être vendus.
- L'association organisatrice demandera à l'acheteur 20% du prix de vente, indiqué sur le formulaire d'inscription, pour médiation. Une augmentation du prix de vente n'est pas autorisée. Le montant qui profite au vendeur sera payé par virement bancaire sur le numéro de compte du vendeur dans les deux semaines suivant l'exposition. Si un amateur ne souhaite plus vendre ses animaux, il devra les racheter lui-même. Le prix de vente indiqué sur le formulaire d'inscription ne peut être modifié. Les éleveurs qui mettent des animaux en vente après l'inscription paieront 1,50 € de plus pour cela. Toutes les ventes doivent avoir lieu par l'intermédiaire du bureau de vente du secrétariat. Les animaux vendus ne peuvent être mis en cage et emmenés qu'en présence d'un commissaire. La vente d'animaux commence le vendredi à 17h00 pour les participants et le samedi à 9h pour les visiteurs. Fin de vente : dimanche à 16h30. Le paiement avec bancontact est possible!

- Supervision : Du enlogement au délogement, un suivi permanent est assuré. Le conseil d'administration de Koninklijke Angora Kleinveeclub Brugge. n'est pas responsable de :
 - maladie, décès et traumatisme des animaux exposés
 - perte ou vol d'animaux ou de biens de personnes ou d'associations
 - dommages au sens le plus large du terme. Les dommages ou le vol sont protégés mais non garantis.
- Le conseil d'administration est responsable de la nourriture et des boissons appropriées pour les animaux exposés.
- Il est interdit aux participants et visiteurs d'ouvrir des cages sauf en présence d'un membre du comité d'organisation ou d'un directeur de surveillance. Il est interdit de collecter des œufs, ils sont détruits.
- En s'inscrivant, le participant déclare qu'il accepte le présent règlement d'exposition.
- Tous les cas non prévus par le règlement susmentionné seront réglés par le comité d'organisation, sur la base du règlement existant des expositions..

Au nom de Kon Angora Kleinveeclub Brugge v.z.w.
Le president, Fien De Rudder



Au nom de Kon. Angora Kleinveeclub Brugge v.z.w.
secrétaire d'exposition, Yves Schepens



Au nom de l'Emploi de Flandre occidentale
Le coordonnateur, Ides Delameillieure

Ides Delameillieure

Au nom de l'Emploi de Flandre occidentale
Le secrétaire, Rik Snauwaert

Rik Snauwaert

3. Prix à gagner

3.1. Frais de prédicat

Pour le championnat des clubs, les frais de prédicat suivants sont attribués:

97 points : € 10,00

96,5 et 96 points : € 5,00

95,5 et 95 points : € 2,50

3.2. Groupe d'animaux champions du prix - Nommé par le jury principal

3.2.1. Un certificat et 10,00 € seront fournis pour le meilleur cochon d'Inde, le meilleur lapin, le meilleur pigeon, le meilleur téttras, le meilleur bantam, le meilleur parc domestiqué et oiseau d'eau et parc non domestiqué et oiseau d'eau de l'exposition. Les animaux doivent obtenir un prédicat minimum de 95. (9 PRIX).

3.2.2. Un certificat et 5,00 € seront fournis pour le 2ème meilleur cochon d'Inde, le 2ème meilleur lapin, le 2ème meilleur pigeon, le 2ème meilleur grand téttras, le 2ème meilleur bantam, le 2ème meilleur parc domestiqué et oiseau d'eau et parc non domestiqué et oiseau d'eau de l'exposition. Les animaux doivent obtenir un prédicat minimum de 95. (9 PRIX).

3.2.3. Un certificat et 2,50 € seront fournis pour le 3ème meilleur cochon d'Inde, le 3ème meilleur lapin, le 3ème meilleur pigeon, le 3ème meilleur téttras, le 3ème meilleur bantam, le 3ème meilleur parc domestiqué et oiseau d'eau et parc non domestiqué et oiseau d'eau de l'exposition. Les animaux doivent obtenir un prédicat minimum de 95. (9 PRIX).

3.3. Champions de race

Un certificat et 5,00 € sont fournis pour le meilleur animal de chaque race dont au moins 10 animaux sont enregistrés et qui ont été désignés par le juge avec un prédicat minimum de 95 points.

3.4. Prix par participant

Chaque exposant reçoit un joli souvenir du Neerhofdierenfestival 2022

3.5. Prix pour les jeunes joueurs (6 à 17 ans)

3.5.1. Champion jeunesse

RZ-Farmtoys (site web: www.rz-farmtoys.nl) offre au jeune éleveur ayant le plus de points un bon cadeau d'une valeur de 50 € à dépenser sur le stand de RZ-Farmtoys pendant le Neerhofdierenfestival.

3.5.2. Prix incitatif

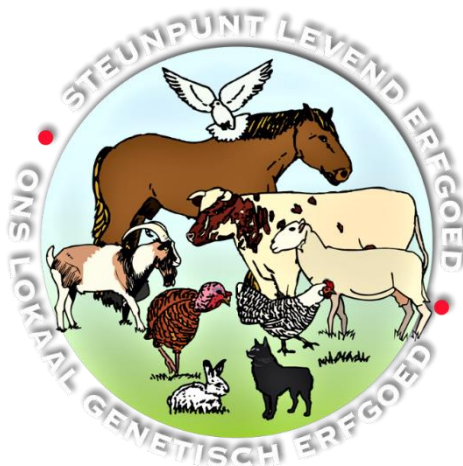
Pour tous les jeunes éleveurs, un sac d'aliments et un souvenir sont fournis pour une race qu'ils élèvent. Âge (date de naissance) à indiquer sur le formulaire d'inscription

3.6. Prix Cercle Provincial Flandre Occidentale.

Le Cercle provincial de Flandre occidentale offre les prix suivants aux participants de Flandre occidentale: par groupe d'animaux; pigeons, gros volailles, bantams, lapins, cobayes, oiseaux du parc et oiseaux d'eau reçoivent chacun 2 prix à savoir 20 € pour les meilleurs et les 10 € pour le deuxième meilleur avec le plus de points à chaque fois avec les 4 meilleurs prédicats par groupe d'animaux indépendamment de la race ou du trait de couleur. En cas d'égalité des points est comparé au prédicat 5°, 6°....jusqu'à ce qu'il reste un gagnant.

3.7. Prix des variétés belges

Steunpunt Levend Erfgoed asbl (site web : <https://www.sle.be/>) fait don d'un prix en espèces de 10 € à chaque exposant qui s'inscrit et participe avec des races belges.



3.8. Kleinvee Super Cup 2022

L'organisation du Kempenshow et du Neerhofdierenfestival fournissent 500 euros de prix, à répartir comme suit: 100 euros + certificat pour le gagnant par groupe d'animaux (1. lapin, 2. cochon d'Inde, 3. volaille, 4. pigeon, 5. parc et oiseaux aquatiques).

Conditions:

- Participation au Neerhofdierenfestival à Roulers (du 9 au 11 décembre 2022) et au Kempenshow de Geel (du 16 au 18 décembre 2022) avec un minimum de 5 animaux dans le même groupe d'animaux par exposition, indépendamment de la race, de la variété, du sexe ou de l'âge.
- Les 5 meilleurs prédicats s'appliquent par exposition, en cas d'égalité les prédicats successifs comptent jusqu'à ce qu'il reste un gagnant.

Les prix seront remis lors de la cérémonie de remise des prix du Kempenshow à Geel le 18 décembre 2022.

3.9. Prix des Clubs Spécialisés

3.9.1. Brahma Club Belgique – Jubileumshow Flandres: 20e anniversaire.

Voorzitter: Georges Manhout, Vrijgeweidestraat 89 – 8020 Ruddervoorde, GSM +32473/459348,

georgesmanhout@brahmaclub.be

Secretariaat: Kevin Vreys, Terlaak 20 – 3980 Tessenderlo, GSM +32498/765693,

kevinvreys@brahmaclub.be

Lidgeld van **€12,00** te storten op rekening met **IBAN: BE10 0018 9900 8204**, mededeling: lidgeld BCB 2022 + naam en voornaam.

Le conseil d'administration du Brahma Club Belgique fait don des prix suivants aux membres qui sont en ordre avec la cotisation 2022:



- 1 grand sac de nourriture par participant.
- Rosette + diplôme pour le meilleur Brahma grande race par trait de couleur reconnu avec un minimum de 94 points.
- Rosette + diplôme pour le meilleur Brahma naine par coup de couleur reconnu avec un minimum de 94 points.
- Prix de collection parmi 20 animaux présents: diplôme et bon AVEVE de 50 euros pour la meilleure collection chez Brahma grandes et la meilleure collection Brahma naines. Chaque participant peut indiquer la ou les collections à l'avance sur le formulaire d'inscription: pour grande race '**B + le chiffre de la collection**', pour naine '**K + le chiffre de la collection**', plusieurs collections possibles, une collection se compose de 4 animaux du même trait de couleur où les deux sexes sont représentés.
- 1 grand sac d'aliments pour le meilleur Brahma grande race et 1 grand sac d'aliments pour le meilleur Brahma naine offert par le président du Brahma Club Belgium.

Ces prix sont décernés par le Club Spécial lors de la cérémonie de remise des prix du Neerhofdierenfestival. Site Web : <https://www.brahmaclub.be>

3.9.2. De Vlaamse Chabo Club – Championnat du club

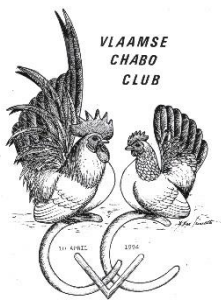
Voorzitter: Jaak Bolle, Moerstraat 73 - 8680 Koekelare, GSM +32498/354698, jaak.bolle@telenet.be

Secretariaat: Bea Van Herzele, Diepestraat 68 - 9520 Sint-Lievens-Houtem, TEL +3253/621560,

GSM +32472/390653, bea.vanherzele@skynet.be

Lidgeld van **€15,00** te storten op rekening met **IBAN: BE32 2100 6079 4602** en **BIC: GEBABEBB**.

Le conseil d'administration du Club Chabo flamand fait don des prix en espèces suivants aux membres qui sont en ordre avec la cotisation 2022:



97 ptn = €6,00

96 ptn = €4,00

95 ptn = €2,00

Ces prix sont payés par le Club Spécial lors de l'assemblée générale des membres ou par virement bancaire. Le participant enverra le palmarès (ou une photocopie de celui-ci) au secrétaire du Club au plus tard le 01/03/2023.

Website: <https://www.facebook.com/groups/1402292240139677>

3.9.3. De Vechthoenderclub België

Voorzitter: Danny Van Eynde, Zandkapelweg 71 – 2200 Noorderwijk, GSM +32478/319983, danny.van.eynde2@telenet.be

Secretariaat: Peter Minten, Eugeen Coolsstraat 21A – 3460 Bekkevoort, GSM +32477/279065, vechthoenderclubbelgie@hotmail.com

Lidgeld: steunend lid **€12,00** of fokkend lid met fokkerskaart VIVFN **€25,00** te storten op rekening met **IBAN: BE22 9730 2319 4047** en **BIC: ARSPBE22**, mededeling: lidgeld + naam.

Le conseil d'administration du De Vechthoenderclub België fait don des prix suivants aux membres qui sont en ordre avec la cotisation 2022. A indiquer par le juge, les couleurs non reconnues ne sont pas exclues.



- Prix de 50 euro pour le meilleur combattant grand race – Combattant Belge (Type Brugeoise, Liègeoise ou Tirlémont)
- Prix de 50 euro pour le meilleur combattant naine - Combattant Belge (Type Brugeoise, Liègeoise ou Tirlémont)
- Prix de 50 euro pour le meilleur combattant grand race – PAS Combattant Belge
- Prix de 50 euro pour le meilleur combattant naine – PAS Combattant Belge

Ces prix sont décernés par le Club Spécial lors de la cérémonie de remise des prix du Neerhofdierenfestival

Plus d'info: Website: <https://www.bloggen.be/vechthoenders/>

Facebook: <https://www.facebook.com/vechthoenders>

3.9.4. Speciaalclub voor de Izegemse Koekoek

Voorzitter: Eric Moreau, Bosstraat 139 – 9420 Erpe Mere, TEL +3253/831942

Secretariaat: Rik Snauwaert, Leenstraat 8 – 8820 Torhout, TEL +3250/220436, riksnaauwaert@yahoo.com

Lidgeld van **€15,00** te storten op rekening met **IBAN: BE47 7386 1119 3180**, mededeling: lidgeld + naam.

Le conseil d'administration du Speciaalclub voor de Izegemse Koekoek fait don des prix suivants aux membres qui sont en ordre avec la cotisation 2022:



97 ptn = €6,00

96 ptn = €5,00

95 ptn = €4,00

94 ptn = €3,00

93 ptn = €2,00

Ces prix sont remis par le Club Spécial aux membres reproducteurs présents à l'une des réunions du Club. Le participant enverra les palmarès (ou photocopies) au président ou au secrétaire du Club avant le 31/01/2023.

Website: <https://sites.google.com/site/izegemsekoekoek>

3.9.5. NCCB – CNCB: Nationale Cauchois-Club van België – Club National du Cauchois de Belgique

Voorzitter: Ronny Arryn, Schernaai 11a – 8573 Tiegem-Anzegem, TEL +3256/680349, ronny.arryn@telenet.be

Secretariaat Philippe Van Dyck, Chemin du Servoir 107 - 7090 Ronquières, TEL +3267/560556, philippe.van.dyck@outlook.com

Lidgeld van €12,00 te storten op rekening met IBAN: BE52 2700 3136 5409, mededeling: lidgeld + naam.

Le conseil d'administration du club National Cauchois de Belgique fait don d'un prix pour:



- La meilleure et la deuxième meilleure femelle
- Le meilleur et le deuxième mâle

Ces prix sont décernés par le Club Spécial lors de la cérémonie de remise des prix du Neerhofdierenfestival
Website: <https://www.cauchois.be>

3.9.6. Club Français de Barbus Belges – Rencontre Internationale des Barbus Belges

Voorzitter: Matthieu Leuridan, 117 Rue du Bailly – 59960 Neuville en Ferrain - Frankrijk, GSM +33680/778305, m-leuridan@hotmail.fr

Secretariaat Nathan Dumortier, club-cf2b@hotmail.com

Lidgeld van €10,00 te storten (rekeningnummer op aanvraag bij het secretariaat).

Le conseil d'administration du Club Français de Barbus Belges fait don des prix suivants aux membres qui sont en règle avec la cotisation 2022:



- 1 Plaque pour le meilleur Bantam barbu d'Anvers
- 1 plaque pour le meilleur Bantam barbu Grubbe
- 1 Plaque pour le meilleur Bantam Barbu d'Uccle
- 1 Plaque pour le meilleur Bantam Barbu d'Everberg
- 1 plaque pour le meilleur Bantam barbu de watermael
- 1 Plaque pour le meilleur Bantam barbu de Boitsfort

Ces prix sont décernés par le Club Spécial lors de la cérémonie de remise des prix du Neerhofdierenfestival.
Website: <https://ffv-volaille.fr/club-francais-des-barbus-belges-cf2b/>

3.9.7. Nederlandse Sussex, Orpington en Dorking Club - Kampioensshow

Voorzitter: Paul Cuypers, Palmbosstraat 15 – 2220 Heist-op-den-Berg, GSM +32498/883071, voorzitter@nsodc.eu

Secretariaat Berend Klein, GSM +31620/121337, secretaris.nsodc@gmail.com

Lidgeld van €15 te storten op rekening met **IBAN: NL35 INGB 0004 6037 86** en **BIC: INGBNL2A**, mededeling: lidgeld + naam en e-mailadres.

Le conseil d'administration du Dutch Sussex, Orpington and Dorking Club remet les prix suivants :



- 1 trophée pour le meilleur Sussex
- 1 trophée pour le meilleur bantam du Sussex
- 1 trophée pour le meilleur Orpington
- 1 trophée pour le meilleur bantam d'Orpington
- 1 trophée pour le meilleur Dorking
- 1 trophée pour le meilleur bantam Dorking

Ces prix sont décernés par le Club Spécial lors de la cérémonie de remise des prix du Neerhofdierenfestival.

Les prédicats obtenus comptent dans le scoring pour le championnat des clubs 2022, les règles de compétition peuvent être lues sur le site de la NSODC, <https://www.nsodc.eu>

3.9.8. Speciaalclub voor Oorspronkelijke Duiven, Diamantduiven, Lachduiven, Frankolijnen, Kwartels en Patrijzen (DFKP – Club) Nederland

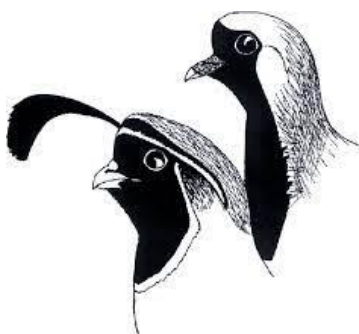
Voorzitter: Tonny Kersten-Noy, Rector Nabbenstraat 20 – 5809 AZ Leunen (NL), GSM +31478/ 585595

Secretaris: Bart Vrolijk, Claudiuslaan 25 – 6642 AE Beuningen (NL), TEL +31246/772060, secretaris@dfkpclub.nl

Lidgeld van €15,00 (jeugdleden €7,50) te storten op rekening met **IBAN: NL07RABO0397578776**, mededeling: lidgeld + naam.

Le conseil d'administration du DFKP - Club fait don des prix suivants aux membres qui sont en ordre avec la cotisation 2022:

Pour un total d'au moins 40 animaux
Minimum 5 animaux / groupe en compétition, prédicat minimum 93



- 7,50 € pour le plus beau pigeon original et 5,00 € pour le plus beau sauf 1 pour au moins 20 animaux
- 7,50 € pour le plus beau Pigeon Diamant et 5,00 € pour le plus beau sauf 1 pour au moins 20 animaux
- 7,50 € pour le plus beau pigeon rieur et 5,00 € pour le plus beau sauf 1 pour au moins 20 animaux
- 7,50 € pour la plus belle Frankolijn et 5,00 € pour la plus belle sauf 1 pour au moins 20 animaux
- 7,50 € pour la plus belle caille et 5,00 € pour la plus belle sauf 1 pour au moins 20 animaux
- 7,50 € pour la plus belle perdrix et 5,00 € pour la plus belle sauf 1 pour au moins 20 animaux

Ces prix sont payés par le Club Spécial lors de l'assemblée générale des membres ou par virement bancaire. Website: <https://www.dfkp.nl>

4. Salon de vente

Pendant l'exposition, un salon de vente est organisé. Par souci de clarté, il s'agit d'animaux qui ne sont pas exposés et donc non inspectés. Pour cela, vous trouverez également un formulaire d'inscription séparé dans ce programme de questions. Les animaux mis en vente au salon doivent remplir les conditions suivantes

- 4.1.** Il doit s'agir d'animaux de race pure et non de croisements.
- 4.2.** Les animaux de la foire de vente (comme les animaux d'exposition) doivent être vaccinés conformément aux directives et identifiables par une marque officielle telle que décrite dans les règlements ci-dessus.
- 4.3.** Le vendeur peut mettre en vente autant d'animaux qu'il le souhaite. Les frais d'inscription par animal mis en vente sont de 2 € pour le vendeur.
- 4.4.** L'association demandera à l'acheteur 20% du prix de vente, indiqué sur le formulaire d'inscription par le vendeur, pour médiation.

Les animaux exposés peuvent bien sûr également être mis en vente mais sont donc indiqués – comme d'habitude – sur le formulaire d'inscription de l'exposition elle-même, ceci est distinct de ce salon de vente.

5. Activités périphériques

Traditionnellement, nous fournissons un large éventail de divertissements marginaux à nos visiteurs. Curieux de savoir ce qu'il y a à faire cette année? Alors jetez un coup d'œil à notre site

Web: www.angora-vzw.be

Nom + prénom :	
rue + numéro :	
code postal + ville :	
Numéro de carte d'éleveur :	
Numéro de téléphone (de préférence portable):	
Membre de l'association suivante:	
adresse e-mail:	
! Numéro de compte! (IBAN)	
Jeune joueur (6 à 17 ans) date de naissance :	
Nombre d'animaux inscrits dans l'exposition	x 4,00 €
Nombre inscrits dans le salon de vente	x 2,00 €
Palmares (obligatoire 1 par famille) - GRATUIT pour les membres reproducteurs du Kon. Angora Kleinveeclub en ordre avec leur cotisation de 2022	x 5,00 €
Manutention	1 x 3,00 € 3,00 €
Adhésion Angora : Membre ordinaire 2023	x 15,00 €
Adhésion Angora : Membre reproducteur 2023	x 30,00 €
Les formulaires d'inscription doivent arriver à Yves Schepens au plus tard le 25/11/2022 (par courrier ou par courrier)	Totaal
Signature	En participant, vous autorisez à inclure des données personnelles dans nos fichiers, à les modifier et à les publier. (palmarès...)



Formulaire d'inscription

Exposition régionale d'animaux de basse-cour 2022 le
10 et 11 decembre 2022 dans l' Expo Roulers,
Diksmuidsesteenweg 400, 8800 Roulers

Envoyer les inscriptions à Yves Schepens

Beverenstraat 90, 8810 Lichtervelde

secretariaatangora@gmail.com

+32479/96 95 90

transférer les inscription de frais au numéro de
compte de **BE33 7370 5541 6446** van Kon. Angora
Kleinveeclub Brugge

Pas de confirmation de réception? Contactez-nous!

Grille inscription exposition 2022

Nom du participant :

Ce formulaire peut être copié - Veuillez noter toutes les marques et les numéros de bague dans leur intégralité!

espèces (*) : K = lapin - GH = Grand tétras - DH = bantam - D= pigeon - C = cobayes - P = oiseaux de parc - W = oiseaux aquatique

GP = Oiseaux de parc domestiqué - GW = Oiseaux aquatique domestiqué

VEUILLEZ INDIQUER DANS LA COLONNE VARIÉTÉ ET COULEUR LE NOM CORRECT TEL QUE DÉCRIT DANS LA NORME

Nr	espèce(*)	Race	Couleur	Sexe M/V	âge J/O	Tattoo/ ringnr	Prix de vente
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							

Formulaire d'inscription au salon des ventes 2022 : ces animaux ne sont PAS évalué !

Nom du participant :

Ce formulaire peut être copié - Veuillez noter toutes les marques et les numéros de bague dans leur intégralité!

espèces (*) : K = lapin - GH = Grand tétras - DH = bantam - D= pigeon - C = cobayes - P = oiseaux de parc - W = oiseaux aquatique

GP = Oiseaux de parc domestiqué - GW = Oiseaux aquatique domestiqué

VEUILLEZ INDIQUER DANS LA COLONNE VARIÉTÉ ET COULEUR LE NOM CORRECT TEL QUE DÉCRIT DANS LA NORME

Nr	espèce(*)	Race	couleur	sexe M/V	âge J/O	Tattoo/ ringnr	Prix de vente
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							